

*Date de dépôt : 18 mai 2015*

## **Rapport**

### **de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Maintien des postes de l'école primaire**

#### **Rapport de M. Pascal Spuhler**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1931 lors de deux séances de commission, les 13 et 20 avril 2015, sous la présidence de M. Jean Romain ; la commission a été assistée dans ses travaux par M. Lionel Rudaz, secrétaire adjoint SGGC.

Le procès-verbal est tenu par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions.

#### **Lundi 13 avril 2015. Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Gilliéron-Kaegi, pétitionnaire**

M<sup>me</sup> Gilliéron-Kaegi nous explique qu'elle a lancé cette pétition au moyen du site internet Avaaz et que celle-ci a recueilli près de 2000 signatures. Elle indique que ses intentions sont politiquement neutres, et c'est auprès de personnes de différents milieux sociaux qu'elle a fait également circuler cette pétition.

La décision du maintien des 100 postes d'enseignants pour le mercredi matin l'a rendue très heureuse, mais il reste le problème des personnes qui accompagnent les enfants, puisque certains directeurs sont passés de 440 à 750 enfants, avec des problématiques très différentes selon les établissements. Elle pense que ces directeurs ne peuvent plus prendre part à des groupes interdisciplinaires ou à des projets faute de temps. De plus, les enfants sont confrontés à des problèmes de plus en plus larges, certains plongeant dans un isolement social. Elle relève que les directeurs ont par

ailleurs perdu leur lien de proximité. Ensuite, elle énumère différents problèmes rencontrés par les enfants, notamment les langues, en précisant que ce sont 45 nationalités qui sont représentées au sein de l'école des Charmilles.

Elle conclut son argumentation en expliquant que les directeurs assurent le lien entre l'école et les familles tout au long du cursus de l'élève.

Un commissaire (MCG) constate que les signataires semblent avoir été motivés par l'étude du budget 2015, et relève que M<sup>me</sup> Gilliéron-Kaegi se rabat sur la motion portant sur les directeurs du primaire qui vient d'être votée. Le commissaire souhaite rappeler que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a annoncé qu'elle diminuait le nombre de directeurs mais qu'elle laissait leur cahier des charges intact. Il conclut en se demandant en fin de compte si cette pétition est encore d'actualité, car jadis l'école genevoise n'avait pas de directeurs et cela fonctionnait bien. D'ailleurs, il se demande s'il y a véritablement péril en la demeure aux yeux de la pétitionnaire qui défend les directeurs et non les enseignants.

M<sup>me</sup> Gilliéron-Kaegi répond s'en tenir à la défense du maintien des postes à l'école primaire, car il convient de préserver ces postes pour l'avenir ; de plus, le nombre de directeurs a diminué et leur travail s'est élargi. Elle rappelle encore que les maîtres principaux n'existent plus et que les directeurs ont permis d'entraîner des synergies entre les écoles et la vie de quartier. Elle précise encore au commissaire que 2000 personnes ont signé la pétition, et qu'elle ne peut pas modifier le libellé.

Un commissaire (UDC) signale que la commission a reçu très peu de choses de la part de la pétitionnaire, soit une pétition qui tient en une phrase. Et il aimerait savoir si les personnes qui ont signé électroniquement la pétition ont eu accès à des documents ou d'autres informations. Il aimerait savoir si la question des directeurs s'est ajoutée par la suite ou si elle a été évoquée lors de la récolte de signatures.

M<sup>me</sup> Gilliéron-Kaegi répond s'être basée sur le courrier que la société pédagogique a envoyé aux parents d'élèves, document qu'elle fera parvenir à la commission. Elle ajoute que l'objectif de la pétition était de préserver les 100 postes et précise que les maîtres adjoints étaient également concernés.

Une commissaire (EAG) remarque que les collaborations entre les écoles et les maisons de quartier ont débuté bien avant l'établissement de directeurs, ce à quoi M<sup>me</sup> Gilliéron-Kaegi acquiesce, mais elle mentionne que les contacts ont été largement resserrés entre les quartiers et les conseils d'établissements puisqu'un siège est réservé aux travailleurs sociaux dans ces

conseils. La commissaire réplique que c'est un recours qui existe en Ville de Genève mais pas dans les communes suburbaines.

Un commissaire (MCG) signale que le site Avaaz est critiqué sur ses manières de faire. Il est également étonné d'entendre que M<sup>me</sup> Gilliéron-Kaegi s'insurge que des directeurs aient plus de 400 élèves, puisque certaines écoles, comme l'école des Pâquis, peuvent avoir jusqu'à 900 élèves.

Le Président ajoute qu'il est tout de même étonnant que des Zurichois signent une pétition concernant Genève.

M<sup>me</sup> Gilliéron-Kaegi répond que c'est la première fois qu'elle fait une pétition, puis confirme à un autre commissaire (MCG) qu'elle considère les enseignants comme des encadrants.

## **Discussions**

Pour le MCG, il n'y a plus rien à régler puisque ces postes ont été maintenus. De plus, le recours à Avaaz est par ailleurs un peu léger pour une pétition qui concerne typiquement un problème genevois, ils sont pour le dépôt de la pétition.

Une commissaire (Ve) pense qu'il est un peu tôt pour voter puisque la pétitionnaire doit faire parvenir à la commission des documents. Elle ajoute qu'Avaaz renvoie des pétitions à des gens qui sont ciblés et qu'en comparaison, les pétitions qui sont signées dans la rue peuvent l'être par des touristes. Enfin, si la question est réglée pour 2015, elle ne l'est pas forcément pour la suite.

## **Lundi 20 avril 2015, suite des travaux**

Le Président rappelle la problématique soulevée par cette pétition et s'enquiert de la décision des commissaires.

Le MCG maintient sa position : pour ce groupe, cette pétition n'a plus d'objet puisque M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a trouvé une solution. Le commissaire précise avoir visité le site Avaaz, le support de la pétition 1931, et il a constaté qu'il s'agit le plus souvent de grandes pétitions traitant des sujets de portée générale. Il signale que n'importe qui peut signer ces pétitions, des personnes qui n'ont rien à voir avec la question soulevée. Il propose le dépôt sur le bureau de cette pétition.

Le Président répond que les signatures électroniques ne sont prises en compte qu'à titre indicatif. Il ajoute que cette pétition ne comporte de fait qu'une seule signature.

Les socialistes suivent la proposition de dépôt sur le bureau, ainsi que l'UDC, qui précise être dérangée par la procédure de récolte des signatures, ainsi que par les déclarations de la pétitionnaire qui a largement débordé du cadre de la pétition.

Le PLR et le PDC soutiennent également le dépôt sur le bureau.

La commissaire (EAG) déposera également cette pétition, mais précise qu'aucune décision, sous l'angle légal, n'a encore été prise à l'égard des signatures électroniques.

Pour les Verts, ce sera également le dépôt sur le bureau cette pétition. La commissaire tient à préciser que le texte original était plus large et elle pense que la pétitionnaire a fait une maladresse lorsqu'elle a envoyé sa pétition. Quant au site Avaaz, celui-ci est utilisé depuis deux ans pour lancer des pétitions portant sur des questions plus limitées. Elle rappelle, ce qu'elle a déjà dit, soit que n'importe qui peut signer des pétitions dans la rue.

**Le Président passe alors au vote du dépôt sur le bureau de la P 1931 :**

**En faveur : 15 (1 EAG, 3 MCG, 2 UDC, 4 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S)**

**A l'unanimité.**

## **Conclusion**

Mesdames et Messieurs les députés, à l'unanimité, la Commission des pétitions vous demande de suivre la décision de dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition P 1931.

## **Pétition (1931)**

### **Maintien des postes de l'école primaire**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Pourquoi c'est important : l'avenir de notre société dépend de l'encadrement de nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

N.B. 1 signature  
*p.a. Mme Sandrine Gilliéron-  
Kaegi  
Chemin des Semailles 11 B  
1212 Grand-Lancy*

NB : 1897 signatures électroniques identifiables ont été recueillies sur la plateforme Avaaz

**Courriel de la pétitionnaire du 14 avril 2015**

Comme souhaité lors de la séance de hier 13 avril, voici le texte qui avait été soumis aux signataires de la pétition 1931.

« Coupe dans les postes d'enseignants et d'encadrement à l'école primaire : n'hésitez pas à signer cette pétition, en vue de maintenir le budget actuel pour 2015. Le parlement demande que les directeurs utilisent 50 % de leur taux d'activité à l'enseignement, les maîtres-adjoints sont remis en cause, les 150 postes créés pour les mercredis matins sont remis en cause. Ne laissons pas les autorités se tromper de cible, l'avenir de notre société est entre les mains de nos enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants et ceux qui les accompagnent dans leurs apprentissages et leurs prises de conscience. Lien pour pétition (aux intéressé-es) »

En vous en souhaitant bonne réception, recevez, Mesdames et Messieurs les Députés, mes meilleures salutations.